
Présents : Irène Badin, Patrick Benoiton, Serge Biessy, Michel Bontoux, Abdelkader Boukacem, Estelle Brogère, Nicole Chochina, David Elicaste, Isabelle Ferroud, Jean-Charles Gallet, Martine Gauthier, Edwige Gonin, Jean-Pierre Lovet, Evelyne Martinon, Jean-François Mollard, Sylvie Teixeira, Bruno Toneghin, Cécile Vincent, Danielle Ythier.

Secrétaire de séance : Estelle Brogère

Installation du conseil municipal

M. Jean-Charles Gallet, Maire sortant donne lecture du courrier de démission de Monsieur Bernard Olinet en date du 27 mars 2014 reçu en mairie le 27 mars 2014. Il précise qu'en vertu de l'article L.270 du code électoral, la démission d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste, de ce fait Mme Isabelle Ferroud cinquième candidate de la liste conduite par Mme Martinon le remplace. Ce courrier sera transmis au Sous-Préfet pour information.

M. Jean-Charles Gallet procède à l'appel des conseillers municipaux nouvellement élus lors du scrutin du 23 mars 2014 et les déclare installés dans leurs fonctions.

Monsieur Jean-Charles Gallet explique aux membres du conseil qu'en application de l'article L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la présidence de la séance au cours de laquelle est élu le Maire est dévolue au doyen d'âge, jusqu'à l'élection du Maire. Il passe donc la présidence de la séance à Monsieur Michel Bontoux, doyen d'âge.

Mme Estelle Brogère est désignée secrétaire de séance.

En début de séance Mme Danielle YTHIER demande à intervenir. Elle demande à Monsieur Jean-Charles GALLET un éclaircissement par rapport aux fonctions qu'il exerce à la Communauté de communes de la Vallée de l'Hien, afin de savoir si son poste est compatible avec les fonctions de Maire.

Monsieur le Maire répond qu'avant de déposer en sous-préfecture la liste «Continuons ensemble avec Jean-Charles Gallet », il a pris contact avec Monsieur le Sous-Préfet, ses services et un juriste qui lui ont confirmé que son poste de chef de projet territorial au sein de la CCVH ne rentrait pas dans les cas d'inéligibilité aux fonctions de Maire. Monsieur Jean-Charles Gallet précise que son profil de poste a été modifié il y a 2 ans en vue de la fusion des Vals du Dauphiné. Il n'exerce plus les fonctions de Directeur de la communauté de communes. Il est chargé notamment de mettre en œuvre les orientations stratégiques du territoire de la collectivité, il assure le pilotage et la contractualisation des projets. Il est également force de proposition et aide à la décision auprès des élus.

1- Vote du maire

Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative. Monsieur Michel Bontoux procède donc au vote dans les conditions mentionnées.

Nombre de suffrage	19
Bulletin blanc	4
Bulletin pour M. Jean-Charles Gallet	15
Majorité absolue	8

Monsieur Jean-Charles Gallet est élu Maire, les résultats du vote sont portés au procès-verbal annexé au présent relevé de discussion.

2- Vote des adjoints

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance afin de faire procéder à l'élection des adjoints.

Le nombre des adjoints ne doit pas dépasser 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit jusqu'à 5 adjoints au Maire pour la commune de Saint Victor de Cessieu. La commune disposait à ce jour de 5 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil fixe à 5 le nombre des adjoints.

Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue sans panachage.

Monsieur le Maire propose la liste suivante par ordre : M. Jean-Pierre Lovet, M. Serge Biessy, Mme Martine Gauthier, Mme Cécile Vincent, M. Patrick Benoiton.

Abstention	4
Nombre de suffrage	15
Bulletin blanc	0
Bulletin pour la liste proposée	15
Majorité absolue	8

Sont nommés :

- 1^{er} adjoint : Jean-Pierre Lovet
- 2^{ème} adjoint : Serge Biessy
- 3^{ème} adjoint : Martine Gauthier
- 4^{ème} adjoint : Cécile Vincent
- 5^{ème} adjoint : Patrick Benoiton

Les résultats du vote sont portés au procès-verbal annexé au présent relevé de discussion.

3- Nomination de conseiller délégué

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il souhaite déléguer à Monsieur Abdelkader Boukacem le domaine de l'information et de la communication, domaine de compétence qui lui a été confié lors du précédent mandat.

4- Organismes dans lesquels siègent les conseillers municipaux

Monsieur le Maire explique au conseil que les conseillers municipaux siègent dans plusieurs organismes (commissions, conseils, comités ...). La désignation doit se faire dans les meilleurs délais possibles, il propose d'inscrire ce point au prochain ordre du jour de la prochaine séance du conseil fixée au 9 avril 2014.

Monsieur le Maire présente les différents organismes :

4.1 Commissions municipales

- Commissions issues du conseil municipal (article L.2121 du CGCT).

Le conseil peut former autant de commissions nécessaires pour étudier les questions soumises au conseil.

Monsieur le Maire propose les commissions suivantes :

- Administration générale : finances, personnel,
- Urbanisme
- Action sociale, solidarité, logement
- Information, communication
- Affaires scolaires

- Animations, vie associative, culture
- Environnement, voirie, cadre de vie
- Travaux, sécurité
- Commission d'appel d'offres (article 22 du code des marchés publics)

La CAO est composée du Maire ou son représentant, président et de 3 membres du conseil élus en son sein. Elle a plusieurs missions, dont notamment l'ouverture des plis contenant les offres en procédure d'appel d'offres ou marché à procédure adaptée, l'attribution des marchés.

4.1 Commissions extérieures au conseil municipal

- Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS est un établissement public administratif communal, il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune.

Le conseil doit procéder dans un délai maximum de 2 mois au renouvellement et à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration du CCAS.

Il est géré par un conseil d'administration composé du Maire qui en est le Président de droit et en nombre égal fixé à 5 à Saint Victor de Cessieu : de 5 membres élus au sein du conseil municipal et de 5 personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social (représentant des associations œuvrant dans les domaines de l'insertion, des associations familiales, des retraités et personnes âgées et des personnes porteur de handicap).

- Caisse des écoles

La caisse des écoles est un établissement public communal, administré par un comité, créé à Saint Victor de Cessieu par délibération en date du 11 mai 1999 présidé par le maire. Elle intervient en faveur des enfants relevant de l'enseignement dans tous les domaines de la vie scolaire : social, culturel, éducatif et sanitaire.

Composition :

- Le Maire, Président
- L'inspecteur de l'Éducation Nationale ou son représentant : Mme Véronique FOURNERON, Directrice de l'École
- Membre désigné par le Préfet : M. Charles BIESSY
- Cinq conseillers municipaux désignés par le conseil municipal
- Six membres élus par les sociétaires réunis en assemblée générale

4.2 Organismes intercommunaux

- **Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propres :**

Communauté de communes de la Vallée de l'Hien

- **Syndicats mixtes :**

Syndicat Mixte du Nord Dauphiné (SMND), structure intercommunale de collecte et traitement des déchets située en région Rhône Alpes aux confins des départements de l'Isère et du Rhône. Le SMND représente 5 intercommunalités, soit 69 communes et 194 000 habitants. Son territoire s'étend sur 822.6 km².

L'activité de collecte est répartie géographiquement sur deux sites : Heyrieux et Bourgoin Jallieu.

Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB) :

- Restauration et entretien des milieux, gestion et d'entretien de la Bourbre et de ses affluents. Ce plan de gestion est déclaré d'intérêt général depuis 2002 Le Syndicat porte des études globales et réalise par ailleurs des travaux d'intérêt de bassin.
- Animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) document de planification à l'échelle du bassin versant de la Bourbre et du contrat de rivière, phase opérationnelle du SAGE:

- Suivi de la qualité de l'eau et observatoire de l'eau (outil d'information sur l'eau sur le bassin de la Bourbre à destination du grand public, des décideurs locaux et des acteurs de l'eau sur le territoire).
- Gestion des crues
- Assistance technique et administrative

Syndicat mixte d'eau et d'assainissement de la Haute Bourbre (SMEAHB):

Le Syndicat est composé de 17 communes : Blandin, Châbons, Chassignieu, Chélieu, Doissin, Montagnieu, Montrevel, Panissage, Le Passage, Le Pin, Ste Blandine, St Clair de La Tour, St Didier de La Tour, St Ondras, St Victor de Cessieu, Valencogne et Virieu sur Bourbre.

Il gère l'alimentation en eau potable ainsi que l'assainissement collectif et non collectif.

Syndicat des Énergies du Département de l'Isère (SEDI)

Syndicat intercommunal des collèges du secteur de la Tour du Pin

4.3 Autres Organismes : associations et autres

Aide à Domicile des Personnes âgées et handicapées (A.D.P.A.H.) association loi 1901 à but lucratif qui a pour but de promouvoir et d'organiser l'aide à apporter aux personnes âgées et handicapées à leur domicile en mettant à leur disposition des aides à domicile ou tout autre service permettant le maintien à domicile. L'antenne de la Tour du Pin est rattachée à l'ADPA Nord Isère.

Service de Soins Infirmiers à Domicile des Deux Vallées (S.S.I.A.D.) association domiciliée au centre social de Virieu.

Association de coordination de gérontologie du canton de La Tour du Pin

Commission Locale d'Information et de Surveillance- de l'installation de stockage de déchets non dangereux située sur la commune de Cessieu

Comité de jumelage de la Vallée de l'Hien

Commissions Vallées de l'Hien notamment travaux, enfance jeunesse & vie associative, CISPD, bibliothèques intercommunales, économie, habitat, environnement & déchets, sentiers de randonnées, finances & transferts de charges, information & communication.

Séance close à 20h30